



Avis au public

Élections complémentaires le 15.11.2026

Par la présente il est porté à la connaissance de tout citoyen de la commune de Weiler-la-Tour que la révision des listes électorales provisoires pour les habitants de nationalité luxembourgeoise et pour les ressortissants étrangers aura lieu pendant la période

du 22.09.2026 au 29.09.2026.

Les listes seront déposées à l'inspection du public à la mairie pendant la période

du 22.09.2026 au 29.09.2026.

Tout citoyen peut adresser au Collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu

jusqu'au 29.09.2026 inclusivement.

Tout citoyen est invité à produire, jusqu'au 29 septembre 2026 inclus, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au Collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Weiler-la-Tour, le 21 septembre 2026

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Maurice GROBEN

Le Secrétaire communal,

Sam GIELEN

